

Jacob Zuma remis en liberté conditionnelle pour raisons médicales

Source AFP L'ancien président sud-africain Jacob Zuma, incarcéré depuis le 8 juillet pour outrage à la justice, s'est vu accorder une remise en liberté conditionnelle pour raisons médicales, ont annoncé dimanche les autorités pénitentiaires sud-africaines.

M. Zuma, 79 ans, est hospitalisé - pour des raisons non dévoilées - depuis le 6 août, hors de la prison où il purge une peine de 15 mois d'emprisonnement pour avoir obstinément refusé de comparaître devant une commission d'enquête sur la corruption d'Etat sous sa présidence (2009-2018). "Le Département des services pénitentiaires (DCS) est en mesure de confirmer que M. Jacob Gedleyihlekisa Zuma a été placé en liberté conditionnelle pour raisons médicales", selon un communiqué. M. Zuma pourra rentrer chez lui à sa sortie de l'hôpital, a précisé un responsable pénitentiaire à l'AFP. Cette liberté conditionnelle prend effet dimanche et M. Zuma purgera le reste de sa peine hors de prison, mais pourra avoir à effectuer des travaux d'intérêt général à sa sortie de l'hôpital. "Le placement en liberté conditionnelle pour raisons médicales de M. Zuma signifie qu'il purgera le restant de sa peine au sein du système pénitentiaire communautaire, où il devra respecter un certain nombre de conditions et sera soumis à supervision jusqu'à la fin de sa peine", poursuit le DCS dans son communiqué. Cette mesure de liberté conditionnelle était imposée "par un rapport médical" reçu par les services pénitentiaires, selon le communiqué. M. Zuma a été arrêté le 14 août et reste dans l'immédiat. La reprise du procès, commencé en mai, pour corruption de M. Zuma, lié à un contrat d'armement signé il y a plus de 20 ans, alors qu'il était vice-président, a été repoussée au 9 septembre.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});